

BRIGADIÈRE / BRIGADIER SCOLAIRE SERVICE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sous l'autorité du directeur de la Sécurité Publique, le brigadier scolaire doit assumer différentes tâches reliées à la sécurité des écoliers aux traverses des rues, lors des entrées et des sorties des écoles. Il traverse et sensibilise les écoliers aux bons comportements à adopter sur le réseau routier, en utilisant des méthodes de travail sécuritaires.

Exigences

- Démontrer de l'autonomie, être sécuritaire et détenir un bon sens des responsabilités;
- Être exempt d'antécédents judiciaires;
- Détenir une bonne condition physique (mobilité, vision, etc.).

Conditions de travail

- Horaire de travail variable et fractionné, en fonction des besoins de remplacement. Possibilité maximale de 4 sorties par jour, à raison de 2,25h de travail;
- Être disponible à temps partiel ou sur appel principalement en semaine durant l'année scolaire, généralement de septembre à juin et selon les besoins durant les diverses activités de la Ville;
- Le taux horaire est de 16,70\$/h.

Comment postuler?

Faites parvenir votre candidature en personne ou par courriel avec la mention « Brigadière / Brigadier – Service de la Sécurité Publique » à :

Ville de Baie-Saint-Paul
Mme Marie-Claude Girard
15, rue Forget, Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 3G1
Courriel : mcgirard@baiesaintpaul.com

Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Baie-Saint-Paul applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.